

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 24 septembre 2026 à 20 heures

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Just, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas DEBRAY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

M. Nicolas DEBRAY, Mme Clarisse LECOQ, M. Cyril BONNO, Mme Sandrine GAUDIN, M. Christophe DETAIN, M. James BERMINGHAM, Mme Sonia DEBROUX, Mme Catherine DUTHU-DEBRAY, M. Hervé JARNOT, M. Jean-Marie LE GALL, Mme Emma MORIN, M. Rafaël MORTIER

Excusée : Mme Chantal BOURY

Procurations :

Mme Brigitte GARDET a donné procuration à M. Nicolas DEBRAY (jusqu'à son arrivée en séance)
Mme Aline HERVÉ a donné procuration à Mme Catherine DUTHU-DEBRAY

Date de convocation : le 15 septembre 2026

Secrétaire de séance : Mme Sonia DEBROUX

Ordre du jour :

- 1 Médiathèque : intervention de l'adjointe du patrimoine,
- 2 Intervention ECO (Energies du Canut à l'Oust),
- 3 Institution de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation,
- 4 Redon Agglomération : convention de prestation de services, gestion et mise à disposition d'un cartable numérique,
- 5 PATA 2026,
- 6 Rebouchage des nids de poule sur les chemins communaux,
- 7 Convention d'organisation et de prise en charge des transports scolaires vers les piscines communautaires de Redon Agglomération – Année scolaire 2026/2027,
- 8 Décision modificative,
- 9 Conseil de Développement : nomination d'un élu référent,
- 10 Commissions municipales et extra-municipales : ajout de membres,
- 11 Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures. Il constate que le quorum est atteint.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Mme Sonia DEBROUX.

1 Médiathèque : intervention de l'adjointe du patrimoine

M. le Maire laisse la parole à Charlotte BOUTARD—CÔME, employée à la médiathèque pour qu'elle puisse se présenter et faire part des projets à venir en lien avec la commission Culture.

Elle fait part d'une carte unique. L'inscription dans l'une des structures donne accès à l'ensemble du réseau. L'adhésion est renouvelable chaque année et gratuite la première année dans la plupart des communes.

M. le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 1/12/2022 sur les adhésions à la médiathèque à son ouverture.

Pour compléter cette délibération, M. le Maire propose d'adopter la gratuité la première année d'inscription pour suivre les préconisations du réseau des médiathèques de Redon Agglomération et ensuite appliquer l'adhésion à 14 €/an/usager de plus de 18 ans.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder la gratuité la première année d'inscription à la médiathèque à compter du 1^{er} octobre 2026 et charge M. le Maire de mener à bien cette décision.

Arrivée en séance de Mme Brigitte GARDET à 20 h 45, après sa participation au Ciné Manivel à Redon pour la soirée d'ouverture de la Journée ESS (économie sociale et solidaire) des Pays de Vilaine en tant que représentante de la mairie.

2 Intervention ECO (Energies du Canut à l'Oust)

M. le Maire donne la parole à Mme Marie MARACHE et M. Samuel TIGER, citoyens de Saint-Just participant au projet ECO (Energies du Canut à l'Oust).

Les intervenants rappellent qu'ECO est une SAS créée en 2025, réunissant un collectif de 8 communes rurales (St Just, Pipriac, Bains/Oust, Langon, La Chapelle de Brain, Renac, St Ganton et Bruc/Aff) qui a pour objectifs de développer des projets de production d'électricité photovoltaïque notamment sur des bâtiments publics.

Ils souhaitent sensibiliser les habitants de Saint-Just ainsi que l'ensemble des habitants du territoire afin de mettre en place des boucles d'autoconsommation collective pour fournir une électricité renouvelable de proximité. Toute personne peut devenir actionnaire selon le montant de son choix (minimum 50 €).

L'Assemblée Générale a eu lieu le 18/09/2026. Les sujets commencent à se concrétiser, il y aura de nouvelles décisions à prendre. Prochain Cocoop le 13/10/2026 à 18 h 30 à la Chapelle de Brain.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de nommer des élus en tant que :

Référent technique : M. Cyrille BONNO

Référent communication : M. James BERMINGHAM

3 Institution de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation

M. le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Exposé des motifs conduisant à la proposition,

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation pour une mise en place au 01/01/2027 et charge M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

4 Redon Agglomération : convention de prestation de services, gestion et mise à disposition d'un cartable numérique

Dans le cadre de la modernisation de son fonctionnement et de l'accompagnement des élus communautaires dans l'exercice de leur mandat, REDON Agglomération met à disposition un cartable numérique de l'élu (CANEL). Les frais d'achat du matériel et des logiciels, les prestations de service de préparation, de sécurisation du cartable numérique et d'aide au démarrage sont pris en charge à 100% par REDON Agglomération.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention de prestation de services, gestion et mise à disposition d'un cartable numérique de l' élu (CANEL) annexée à la présente délibération,
- d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention de prestation de services avec Redon Agglomération ainsi que tout document afférent à cette décision tant au niveau administratif que comptable.

5 PATA 2026

M. le Maire laisse la parole à M. Christophe DETAIN, adjoint chargé de la voirie. Il présente aux membres du Conseil municipal la consultation qui a été lancée pour la réalisation du point à temps automatique pour l'année 2026 et les devis des entreprises qui y ont répondu.

Cette opération permet d'entretenir les routes de la commune et nécessite la fourniture de 30 tonnes d'émulsion de bitume.

La commission Voirie s'est réunie le 18/09/2026 et a donné un avis favorable pour le choix de l'entreprise EIFFAGE Route de St Jacques de la Lande.

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre la moins disante qui est l'entreprise EIFFAGE Route de Saint-Jacques de la Lande (35136) pour un montant de 25 500,00 € HT soit 30 600,00 € TTC et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables à intervenir dans ce dossier.

6 Rebouchage des nids de poule sur les chemins communaux

Une discussion a eu lieu en commission sur le rebouchage des nids de poule sur les chemins communaux. Il en ressort que pour une bonne organisation avec les agriculteurs, la période retenue serait février/mars.

7 Convention d'organisation et de prise en charge des transports scolaires vers les piscines communautaires de Redon Agglomération – Année scolaire 2026/2027

M. le Maire rappelle que dans le cadre de sa compétence liée aux équipements sportifs, Redon Agglomération accueille au sein des Piscines Communautaires, les enfants scolarisés sur son territoire.

Depuis sa création, Redon Agglomération organise le transport scolaire des enfants des écoles maternelles et primaires de son territoire vers les Piscines Communautaires.

M. le Maire propose la convention à intervenir qui a pour objet de déterminer les conditions de financement par la commune, du transport scolaire des élèves de la commune de Saint-Just vers la piscine de Redon.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de procéder à la signature de la convention d'organisation et de prise en charge des transports scolaires vers la Piscine Intercommunale de Redon pour l'année scolaire 2026/2027 avec Redon Agglomération ainsi que l'autorisation de transport des enfants en classe de CE2 et CM de la commune fréquentant les écoles primaires du RPI Saint-Just/La Chapelle de Brain/Renac.
- de charger M. le Maire de mener à bien ce dossier tant au niveau administratif que comptable.

8 Décision modificative

M. le Maire propose au conseil municipal d'abonder les crédits comme proposé ci-dessous pour permettre le paiement de dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Il convient de prendre une décision budgétaire modificative qui est la suivante :

Opération	Chapitre	INVESTISSEMENT		
Dépenses			Diminution de crédits	Augmentation de crédits
121 Défense Extérieure Contre l'Incendie	21	2156 Matériel et outillage d'incendie et de défense civile		8852.00 €
135 Rénovation énergétique étage mairie	23	231 Immobilisations corporelles en cours	5200.00 €	
143 Pumptrack et city stade	23	231 Immobilisations corporelles en cours		1188.00 €
130 Vidéosurveillance et cybersécurité	21	2188 Autres immobilisations corporelles	1400.00 €	
74 Médiathèque garderie village intergénérationnel	23	231 Immobilisations corporelles en cours	440.00 €	
	2131	Constructions bâtiments publics	3000.00 €	
FONCTIONNEMENT				
Dépenses			Diminution de crédits	Augmentation de crédits
	67	673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)		200.00€
	011	60632 Fournitures de petit équipement	200.00 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus et l'autorise à signer toutes pièces administratives et comptables en découlant.

9 Conseil de Développement : nomination d'un élu référent

Le Conseil de développement de REDON Agglomération est une instance de démocratie participative qui réunit des habitants, des acteurs associatifs, économiques, culturels et sociaux du territoire afin d'éclairer l'action publique et de contribuer aux réflexions stratégiques de notre agglomération.

Pour renforcer les liens entre les communes et cette instance, il est proposé de désigner un élu référent « Conseil de développement » au sein du conseil municipal.

Cet élu sera le point de contact privilégié entre la commune et le Conseil de développement. Il recevra les informations relatives à ses travaux, pourra participer et relayer les réflexions en cours auprès du conseil municipal et favoriser les échanges lorsque des sujets concerneront directement la commune.

Il est également demandé d'identifier des habitants ou acteurs locaux susceptibles de s'engager.

Après délibération, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Mme Brigitte GARDET, élue référente « Conseil de développement » et charge M. le Maire de mener à bien cette décision.

10 Commissions municipales et extra-municipales : ajout de membres

M. le Maire fait part de nouvelles demandes d'inscriptions reçues en mairie pour participer aux commissions municipales et extra-municipales ;

Ces noms viennent compléter les délibérations du conseil municipal en date du 2/04/2026 (désignation des membres des commissions communales) et du 9/07/2026 (commissions extra-municipales ou comités consultatifs) :

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas élire à bulletin secret les membres des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal.

La composition des commissions est revue par le conseil municipal, à l'unanimité, de la façon suivante :

Commissions communales :

- **« Voirie et Bâtiments Communaux »**
Mme Catherine DUTHU
- **« Culture, Enfance, Jeunesse et Sports »**
Retrait de Mme Catherine DUTHU
- **« Environnement et Patrimoine »**
Mme Brigitte GARDET
- **« Aide Sociale et Solidarités »**
Mme Brigitte GARDET

Commissions extra-municipales ou comités consultatifs :

- **« Culture, Enfance, Jeunesse et Sports »**
Mme Françoise OUSTIAKINE
- **« Environnement et Patrimoine »**
Mme Déborah GUIARD
- **« Participation Citoyenne »**
M. Christophe MORIN
- **« Tourisme, Développement économique, Commerce et Artisanat »**
M. Gaël PLANCHET

11 Questions diverses

- Redon Agglomération : désignation des représentants à la CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs)

M. le Maire fait savoir que Redon Agglomération, à la suite de l'installation du nouveau Conseil Communautaire, doit proposer une liste de candidats aux postes de titulaires et de suppléants à la Direction Départementale des Finances Publiques qui procèdera à la désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

La CIID est consultée sur différentes questions relatives à la fiscalité locale et à l'évaluation des locaux d'où l'importance de disposer de connaissances suffisantes en matière fiscale ou foncière permettant de participer utilement aux travaux de la commission.

Les communes membres désignent 2 représentants en précisant le nom et le prénom de chaque personne, leur date de naissance, leur adresse, et la catégorie de contribuable à laquelle ils appartiennent (taxe d'habitation, taxe sur le foncier non bâti, taxe sur le foncier bâti et cotisation foncière des entreprises).

Candidat titulaire : Monsieur Nicolas DEBRAY

Candidate suppléante : Madame Clarisse LECOQ

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à mains levées et à l'unanimité : désigne Monsieur Nicolas DEBRAY titulaire et Madame Clarisse LECOQ, suppléante comme représentants à la CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs) de l'Agglomération.

Prénom – Nom	Date de naissance	Adresse	TH	TFNB	TFB
Nicolas DEBRAY	23/04/1975	16 Le Rocher Blond	X	X	X
Clarisse LECOQ	27/12/1973	14 Rue du Halgouët	X	X	X

Gratuité d'une salle communale (Salle de Cojoux)

M. le Maire annonce l'organisation d'une marche des conteurs qui se déroule chaque année sur un nouveau territoire avec une équipe renouvelée d'artistes conteurs et des nouveaux habitants.

Pendant une semaine, une vingtaine de conteurs marchent sur un territoire, se répartissent chaque soir dans 4 communes pour raconter en échange de l'accueil (5 à 6 conteurs par commune, 4 soirées contées simultanées). Le dernier soir, l'ensemble des artistes raconte dans un même lieu pour une soirée finale.

M. le Maire rappelle la délibération en date du 11/12/2025 qui fixe les tarifs de location des salles communales pour l'année. La salle est accessible aux associations extérieures mais à titre onéreux.

Aussi, M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur cette gratuité.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accorder la gratuité de la salle de Cojoux à l'association « La Marche des Conteurs » à la date du 7 août 2027. Il est à souligner qu'en échange de la mise à disposition de la salle, « la Marche des Conteurs » propose un spectacle gratuit de 20 conteurs professionnels ; cette manifestation permettra une rencontre entre les conteurs et les publics fondée sur des valeurs d'accueil et d'échanges ;
- de charger M. le Maire de mener à bien cette décision.

Déclaration d'Intention d'Aliéner de biens soumis au DPU : ZH 396,

& Déclaration d'Intention d'Aliéner de biens soumis au DPU : ZH 381 et 382

N'ont pas été soumises au vote du CM pendant le délai d'instruction (réception en mairie en juillet 2026)

- pas de préemption

Point Information - actualités :

Réunion publique « Préparer nos territoires au changement climatique » le 25/09/2026 à 19 h à la Salle de Cojoux. La députée Mathilde HIGNET propose d'échanger sur les solutions adaptées à nos territoires face aux canicules et aux inondations.

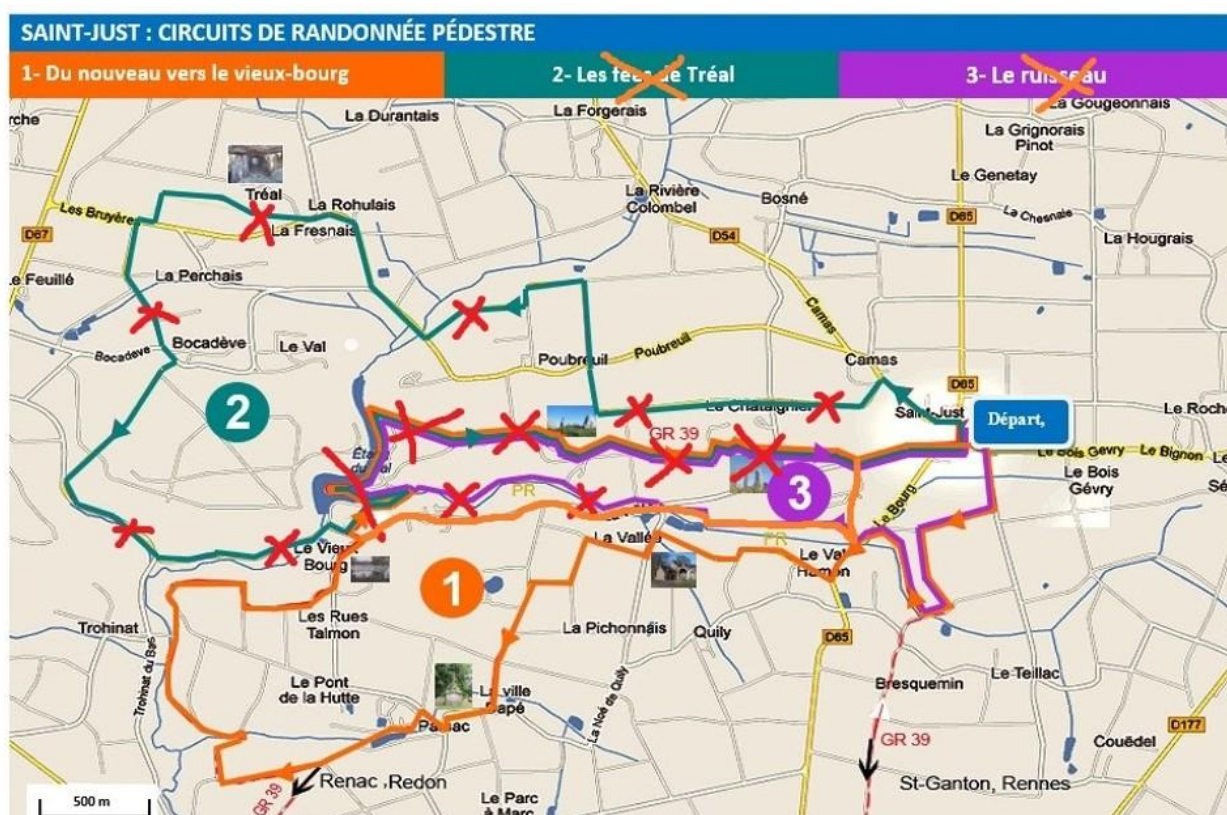
Repas des aînés le 10/10/2026 à la salle de Cojoux

Forum ouvert « Quels projets pour ma commune ? » le dimanche 11/10/2026 de 9 h à 16 h à la Salle de Cojoux. Venez proposer vos envies, vos rêves, vos idées... échanger pour construire ensemble toutes générations confondues.

City-Stade et Pumptrack : M. Rafaël MORTIER, délégué aux Sports propose une inauguration de ces équipements sportifs le matin du 7/11/2026 et fait part des animations possibles.

200 hectares impactés par l'incendie le 12/08/2026

- Rencontre CNPF et gestion des bois en zone incendiée
M. le Maire évoque la rencontre avec le CNPF (Centre National de la Propriété Forestière) portant sur la mutualisation de la gestion de l'incendie.
- Le FAR et les élus, après consultation des différents partenaires, valident les circuits de randonnée pédestre et équestre modifiés ou fermés à la suite des incendies.
- A ce jour, un arrêté départemental portant décision de fermeture exceptionnelle des sentiers, pistes et itinéraires de l'Espace Naturel de Saint-Just a été pris. Cette fermeture du site Mégalithes et Landes de Cojoux et des sentiers prend effet à compter du 1/09/2026 et se prolongera jusqu'au 31/12/2026, date de fin des opérations nécessaires à la réouverture du site au public.



- M. le Maire propose d'organiser un pot de remerciements à la suite des incendies le 22/11/2026 à 11 heures à la Salle de Cojoux pour tous ceux et toutes celles qui se sont mobilisés sur le terrain.

Pot de convivialité entre élus et personnel – félicitations pour la titularisation de deux agents

Une rencontre est prévue pour partager un moment convivial entre élus et personnel à l'occasion de la titularisation de Charlotte BOUTARD—CÔME (au 01/09/2026 à la médiathèque) et Vincent MÉDIGUE (au 24/09/2026 au service technique). M. le Maire propose le 15 octobre 2026 à 18 heures (lieu à définir).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

Le Maire de Saint-Just,
Nicolas DEBRAY

Le secrétaire de séance,
Sonia DEBROUX